



RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Aux professeurs de philosophie de l'académie de Lille,

Division

Inspection pédagogique
régionale

Le 12 novembre 2020

Dossier suivi par

Bertrand Denis

IA-IPR de philosophie

Bureau des IA-IPR

03 20 15 60 50

Portable

06 79 93 43 73

Courriel

bertrand.denis.ac-lille.fr

Rectorat de Lille

144 rue de Bavay

59000 Lille

Chères et chers collègues,

Vous êtes nombreux, lors de mes visites en établissements, des réunions d'équipe ou directement par mail, à m'interroger sur les épreuves de philosophie en tronc commun, notamment celles de la voie technologique. Nous savons depuis la parution du B.O. spécial n°2 du 13 février 2020 portant définition de ces épreuves que le sujet 3 en particulier adopte une forme nouvelle, nous attendons la publication des sujets zéros montrant par l'exemple ce que l'on entend par les éléments d'analyse (questions A), de synthèse (questions B), de commentaire (questions C). La publication de ces sujets zéros, prêts depuis le mois de juin, est retardée en raison d'un embouteillage dans le processus de validation. Les inspections de philosophie en accord avec le doyen du groupe philosophie de l'inspection générale, ont décidé de les communiquer sans plus attendre. Vous les trouverez en pièce jointe du présent message ainsi que sur le site académique disciplinaire, sous l'onglet [textes officiels>programmes et épreuves de philosophie \(ici\)](#). Comme vous pouvez le constater, il s'agit de versions de travail encore en attente de validation définitive. Mais les éventuelles modifications ne seront que de détail et les sujets en cours de conception suivent la forme et l'esprit dont ces deux sujets fournissent un exemple.

Le principe de cette épreuve sur texte est de demander aux candidats de la voie technologique un véritable travail d'explication de texte, comme pour leurs camarades de la voie générale, tout en leur proposant le choix entre une composition libre (option n°2) ou une composition guidée (option n°1). Cette dernière consiste à répondre dans l'ordre à une série de questions suivant l'ordre de la découverte plutôt que l'ordre de l'exposition. Les deux changements notables par rapport à la précédente présentation de l'épreuve sur texte dit sujet 3 sont : 1) que l'idée principale n'est plus donnée en quelque sorte dans les questions, mais bel et bien à découvrir, et 2) que le dernier groupe de questions (moment C) ne peut plus être interprété comme un essai ou une petite dissertation à partir d'une question en lien avec le texte, mais constitue une véritable question de commentaire (où il s'agit de dégager du texte le problème dont il est *ici* question).

En effet : 1) la thèse ou l'idée principale et la démarche ou l'argumentation ne sont plus d'abord demandées mais déduites dans le moment B (éléments de synthèse) à partir : a. des éléments d'analyse (A) qui auront porté l'attention du candidat sur des termes et expressions significatifs, mais également b. à partir de *la première question du moment B* qui demande au candidat "quelle est la *question* à laquelle le texte tente de répondre". L'ordre analyse-synthèse reprend ainsi la démarche ordinairement suivie par les professeurs de philosophie dans leurs classes quand ils apprennent à leurs élèves que la thèse ou idée principale à trouver est à la fois ce que le texte cherche à montrer et la réponse à une question qu'il se

pose. Les questions du moment A sont du type de celles que le professeur pose en classe à ses élèves pour leur indiquer les points saillants du texte, dans son objet comme dans sa démarche, le recours à telle métaphore, telle insistance ou telle récurrence, tel type d'exemple, tel paradoxe, la présence d'une définition, d'une objection, etc. L'effort d'analyse n'hésite pas, au besoin, à convoquer les repères du programme.

2) Le travail est par conséquent du moment A au moment C constamment conduit en étroite relation avec le texte qu'il s'agit d'expliquer. La partie C comporte systématiquement deux moments : a. un moment d'élucidation conceptuelle portant sur un élément majeur du texte, b. une question-type demandant "le sens que ce texte permet de donner à l'idée xx" (dans le sujet zéro 1, xx = "l'idée de liberté individuelle", dans le sujet zéro 2, xx = "l'idée de République", traduite par "Etat en général" dans une note de bas de page). Cette dernière question très générale porte sur une idée bien identifiée, en lien avec les notions du programme, et conduit le candidat questionné sur le "sens" que lui donne le texte, à expliciter la portée, les implications, les présupposés, le "coût" de la position du texte, c'est-à-dire ses enjeux théoriques et/ou pratiques. On n'attend pas davantage du candidat de la voie technologique que de la voie générale une position de surplomb par laquelle il aurait à donner son avis sur la position du texte ou polémiquement confronterait ou comparerait la thèse à celle d'autres auteurs. Bien saisir ce qu'implique un texte dans sa position comme dans sa démarche singulière suffit à le commenter tout en l'expliquant.

L'intention et l'ambition de cette nouvelle présentation de l'épreuve est de mieux épouser le mouvement par lequel on s'efforce d'expliquer un texte, également de donner aux candidats occasion de pleinement utiliser les 4 heures dont ils disposent le jour de l'examen.

Vous souhaitant bonne réception de ces documents, je reste à votre écoute pour toute précision ou échange, et vous renouvelle toute ma confiance ainsi que la reconnaissance des inspections de philosophie pour l'engagement qui est le vôtre dans la période particulièrement difficile que nous traversons.

Bertrand DENIS

